



Procès-verbal du **CONSEIL D'ECOLE du jeudi 21 octobre 2021**

Parents élus : Mmes Askouban, Boutet, Da Fonte, Fessart, Fichelle, Gorez, Hueso, Marchand, Nunes, Pete Fernandes, Couppey, Phan, Yangou, Mrs Barthélémy et Miokono
Mairie : Mme Leal, M. Bachmann
D.D.E.N. : Mme Marland
Enseignants : Mmes Bonheur, Boulanger, Boya, Bui, Chaulet, Diniz Zagalo, Dos Reis, Doyen, Falin, Joly, Morel, Pflugaupt, Taurisson, Tocquer, Mrs. De Lisle, Renard, Tondu, Védie
Absents excusés : Mrs Collot, Dos Reis et Oswald

Séance ouverte à 18h35

Présentation des membres du conseil d'école et du rôle de médiateur de Mme Marchand, DDEN (déléguée départementale de l'Education Nationale).

Le conseil pointe les très grandes difficultés concernant l'inclusion des élèves handicapés dans notre école et le manque criant (3 postes non pourvus) d'AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) : 82 heures effectives sur les 168 nécessaires !

1- Règlement du conseil d'école

Distribution d'une photocopie du B.O spécial n° 9 du 3/10/91 rappelant les attributions du conseil d'école.

Le conseil d'école est un organisme consultatif et informatif. Il est précisé que l'on n'y traite que de **l'intérêt général de l'école** et non de problèmes particuliers liés à un élève, une classe, un enseignant ou une famille (prendre rendez-vous avec l'enseignant ou le directeur dans ce cas).

Le président du conseil d'école rédige le procès-verbal après consultation de la municipalité et des parents élus qui le diffusent auprès des familles. Celui-ci n'indique que les conclusions et décisions du conseil. Ce même document est affiché aux portes des établissements ainsi que sur le site de la mairie.

Concernant les élections des parents d'élèves cette année, des urnes ont été installées aux entrées de l'école et une nouvelle notice de procédure de vote par correspondance a été distribuée.

Résultats : 45% de taux de participation (contre 28% au maximum les années précédentes).

2- Règlement intérieur de l'école

Notre règlement s'appuie sur le règlement type de l'Inspection Académique de Seine et Marne afin de préserver la valeur juridique incontestable de ce texte (B.O n°28 du 10/01/2014).

Il constitue le document de référence qui doit faciliter les rapports entre tous les membres de la communauté éducative et marque la nécessité du respect de soi et d'autrui, d'un comportement citoyen, responsable et solidaire.

Seules quelques mesures spécifiques à notre école peuvent y être ajoutées (encadrés) et sont validées par le vote du conseil d'école.

Le volume de ce règlement (14 pages) ne permettant pas une distribution à toutes les familles, les modalités de diffusion sont les suivantes :

- téléchargement en ligne sur le site de la Mairie (>enfance jeunesse >école)
- affichage aux entrées « bleue » et « rouge » de l'école Marianne
- affichage à l'entrée « blanche » de la possibilité de consultation du règlement aux entrées « bleue » et « rouge »
- version papier consultable sur place (mêmes entrées)
- version papier ou numérique individuelle sur demande écrite

Un courrier reprenant ces diverses modalités ainsi que les mesures spécifiques de notre école est diffusé à la rentrée aux parents.

Le règlement de l'école sera revu l'an prochain suite à la parution d'un nouveau règlement départemental.

Règlement adopté à l'unanimité pour les parties « mesures spécifiques »

3- Bilan de rentrée

Effectifs (au 18/10/2021):

Petits:	44
Moyens:	52
Grands:	46
CP:	58
CE1:	55
CE2:	63
CM1:	61
CM2:	51

soit 420 enfants

Prévisions 2022-23:

Petits:	35
Moyens:	48
Grands:	54
CP:	47
CE1:	61
CE2:	55
CM1:	54
CM2:	63

soit 417 élèves

10 nouveaux élèves sont attendus d'ici le mois de mars.

La rentrée échelonnée est toujours très appréciée par les familles, et surtout celle des PS sur 2 jours qui a permis de recevoir enfants et parents dans de bonnes conditions malgré les contraintes sanitaires.

Certaines réunions de rentrée étaient programmées le même jour pour plusieurs classes, ce qui a empêché certaines familles d'assister à toutes les réunions de leurs enfants. Ceci était dû aux contraintes sanitaires de nettoyage et du fait que ces réunions puissent avoir lieu en septembre (demande des parents élus). Des comptes rendus ou des sessions de « rattrapage » ont été proposées par les enseignant.e.s.

Les parents d'élèves ont aussi apprécié la mise en place de blogs/ENT dans certaines classes, ce qui permet de renforcer le lien école/famille.

4- Travaux - Sécurité

Merci à la municipalité pour :

- 3 TNI et l'achat d'applications
- panneau d'affichage entrée blanche
- ajout de serrures dans les couloirs (PPMS, manque 1 ou 2)
- la rénovation des tracés dans les cours
- l'installation d'armoires en salle de motricité pour le matériel EPS
- divers petits travaux et déménagements de l'été...

En cours :

- Révision des fenêtres (classes 3, 4 et SdM)
- éclairage classes entrée rouge

Souhaits :

- bardage maternelle
- arbustes grillage GS

Exercices incendie et Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

4 exercices obligatoires : 2 incendie, 1 intrusion-attentat et 1 risques majeurs.
Ces exercices ont pour objectif de créer une habitude et une culture de la prévention du risque.

Le premier exercice incendie (septembre) s'est déroulé sans difficultés (évacuation totale en moins de 3 minutes).

Un exercice PPMS « alerte attentat-intrusion » aura lieu avant le 1^{er} décembre. Les familles et la DDEN seront informées.

Un point est à faire pour les parties ALSH, restauration et bibliothèque en ce qui concerne les fermetures de portes et en cas de déclenchement hors-temps scolaire (en cours).

Pour information, la direction d'école devrait être prochainement déchargée de ce dossier.

5- Piscine

2 nouveautés cette année :

- Les CE2 vont à la piscine 2 fois par semaine durant toute la première période, soit 12 séances.
- Les CM2 font leur 8 séances tous les après-midis pendant 2 semaines (stages massés, consignes académiques).

Merci à la municipalité pour le financement des transports.

Des problèmes de bienveillance et de pédagogie sont pointés de la part de certains Maîtres Nageurs.
Les enseignantes ont pu gérer ces soucis en coordination avec la conseillère pédagogique EPS et le directeur des piscines.

6- Informations

Classe de neige : du lundi 7 au vendredi 18 mars 2022

Les informations précisant les modalités de séjour et de règlement ont été données dans une note de rentrée adressée aux familles par la mairie qui finance le séjour à 50% dès le mois de juin avec relance en septembre et affichage. Une aide supplémentaire peut être demandée auprès du C.C.A.S.

Le séjour se déroulera dans les conditions habituelles au Clos Florine à St Jean d'Aulps avec 50 élèves, 3 enseignant.e.s et 5 animateurs, dont au moins 2 de la mairie.

Une réunion d'information aura lieu courant janvier 2022.

Cette année, une bourse aux vêtements sera organisée par les parents élus FCPE pour permettre aux familles de s'équiper à moindre coût ! Modalités et dates à confirmer prochainement.

Coopérative : La feuille de comptabilité et le bilan de l'année écoulée sont présentés aux membres du conseil.
Solde au 18/10/2021 : 18 420.31 € Euros
Bilan de l'année 2020-21 : - 2088.50 € (pas de participation demandée aux familles l'an dernier)

Manifestations : Le bénéfice des diverses ventes a été de 1372.96 € pour l'année scolaire 2020-21.

Merci aux parents pour ces actions menées malgré les conditions sanitaires !

A noter : Bousms : CM-6^{ème} le 10 décembre, CE le 11 décembre
Loto : à définir
Fête de l'école le 25 juin 2022

RAPPEL : Règlement intérieur « modalités de remise des élèves »

Le règlement intérieur de l'école précise les modalités de remise des élèves aux familles conformément à la loi :

« En élémentaire, la responsabilité des enseignants ne s'exerce que pendant les heures réglementaires et cesse dès que les élèves ont franchi la porte extérieure de l'enceinte scolaire en dehors de ces mêmes heures. Il appartient alors aux familles d'assumer la prise en charge de leur enfant. »

Cependant, dans un souci de sécurité qui fait suite à une ancienne demande des parents élus, les enseignants de CP et CE1 ont fait le choix de vérifier et remettre leurs élèves à un adulte à chaque sortie.

Cet accompagnement supplémentaire n'est en aucun cas une obligation de service et les enseignants ne peuvent attendre les familles indéfiniment.

Pour garantir une sécurité maximum, un protocole de prise en charge a été établi conjointement avec les services du Centre de Loisir pour les élèves inscrits aux services périscolaires : en cas de retard, l'enseignant emmène les élèves non récupérés à l'accueil de Loisir qui prend contact avec les familles (sorties du midi et du soir, uniquement CP et CE1, sortie de l'étude pour tous). Un contrôle visuel sera effectué le soir à la sortie rouge (CE2-CM) et une attention particulière sera portée aux élèves qui pensent être inscrits mais ne sont pas sur les listes d'appel.

Toutes ces mesures sont un plus en direction des familles et de la sécurité des enfants que permet la bonne volonté des services municipaux et des enseignants !

En aucun cas elles ne peuvent se substituer à **la vigilance des parents et à leur obligation d'organiser la récupération de leurs enfants** (en vérifiant les inscriptions aux services d'accueil par exemple...).

Prochain conseil : mardi 08 février 2022

Séance clôturée à 19h55

La secrétaire de séance :

Le président :